

COMMUNE DE SAINT GAL

Séance du 11 mars 2022

Membres en exercice : 7	Date de la convocation: 07/03/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le onze mars à 20 h 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GOAREGUER</i>
Présents : 7	
Votants : 7	Présents : Jean-Luc GOAREGUER, Elise BOUQUET, Chrystel VALLY, Nadine BEAUFILS, Laure LAMETH, Stéphane DIET, René AMARGER
Pour : 7	
Contre : 0	Représentés :
Abstentions : 0	Excusés :
	Absents :
	Secrétaire de séance : Laure LAMETH

Objet : Validation des fiches projets dans le cadre des contrats territoriaux pour la période 2022-2025 -- 2022_DE_004

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales de son territoire.

Cette contractualisation déterminera en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par la collectivité sur la période 2022-2025.

Afin de rédiger ce contrat, la collectivité doit proposer les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage et la demande de subvention au Département de la Lozère qui leur correspond.

Vu le règlement des Contrats Territoriaux adopté par délibération du Conseil Départemental de la Lozère n°CD_21_1036 du 25 octobre 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les projets inscrits dans le tableau ci-dessous.

Nom du projet	Montant des travaux HT	Subvention du Département sollicitée	Date de réalisation
Réhabilitation logement ancien Presbytère	51 540 €	30 924 €	2022
F.R.A.T. Restauration de l'église	47 300 €	18 920 €	2023
Voirie SDEE 2022	6 514 €	2 606 €	2022
Voirie SDEE 2023	6 514 €	2 606 €	2023

Nom du projet	Montant des travaux HT	Subvention du Département sollicitée	Date de réalisation
Voirie SDEE 2024	6 514 €	2 606 €	2024
Voirie SDEE 2025	6 514 €	2 606 €	2025

- **PROPOSE d'inscrire dans le Contrat Territorial du Département de la Lozère ces projets.**
- **S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande de subvention au Département.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire et notamment le contrat territorial.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Luc GOAREGUER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 14/ 03/ 2022
et publié ou notifié
le 11/ 03/ 2022

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/03/2022 048-214801532-20220311-2022_DE_004-DE